

Familles et parentalité

*Par Gérard Guièze
Professeur de philosophie et de sciences sociales
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)*

Posons d'abord quelques éléments d'une sociologie possible de la famille, à partir de quelques modèles principaux pour mieux comprendre ressemblances et différences.

Au début des années 60, en Europe, la famille ne faisait guère problème et paraissait stabilisée. Elle était alors assez indifférente aux recherches.

Aujourd'hui, tout a changé : le modèle de ces années a cessé d'être dominant ; les normes qui étaient en cours ne sont plus suivies. Ainsi par exemple, ce qui était interdit est aujourd'hui au moins toléré. L'exceptionnel d'hier est devenu fréquence. En vingt ans, nous avons assisté à plus de changements qu'en un siècle. D'assurée, la famille est devenue incertaine, non seulement de son avenir, mais aussi de son présent.

Désormais, la famille est à géométrie variable : conjugale, monoparentale, recomposée. Elle est multiple, au gré des alliances. Elle n'assure plus autant la reproduction d'un métier, d'un patrimoine, d'une position sociale. Elle garantit moins l'hérédité d'un statut que celle d'une histoire. Elle est toujours source d'identité, mais dans une trajectoire. Or, la parenté demeure même si les couples sont instables.

La famille historique

Elle est orientée vers la reproduction de la vie, vers la transmission d'un patrimoine biologique, matériel et symbolique. Elle est une institution normative, ce qui signifie que les conduites sont prescrites.

Ces époques connaissent une forte mortalité : 50 % des enfants meurent avant l'âge de 20 ans. Ainsi, les générations se succèdent, elles ne se chevauchent guère en raison de l'espérance de vie. La fécondité aussi est problématique, le nombre final des enfants vivants est alors imprévisible.

Le familial organise le conjugal, la parenté organise l'alliance. La fonction parentale est donc dominante. Bien sûr, ce régime est subi, en raison de la précarité de la vie, des mariages suivant la coutume, et du peu de décisions individuelles.

L'enjeu est de survivre par une solidarité familiale, de réduire la violence par l'alliance. Hors de cette appartenance, point de salut ! L'identité est familiale. L'idée d'autonomie ne peut pas être objet de représentation. Le projet, c'est la survie. Les affects, alors, sont tempérés (ou extérieurs !). Ce monde est le monde de la nécessité. Il implique par conséquent une modestie des attentes.

La famille historique est fortement institutionnalisée. Elle ne se réduit pas à une sphère privée. Les impératifs dominent les satisfactions en raison de la menace de la mort.

La famille traditionnelle

Elle fut, dans notre siècle, de 1940 à la Libération, une famille-refuge : celle qui fit face et suite à la violence.

Pendant la guerre, elle s'organise pour survivre. La mère de famille est en première place puisqu'elle doit affronter la pénurie. Elle soude la famille fermée sur sa survie, avec et après le désastre de la guerre de 1940.

Sous le règne des mères plus que des pères (ces derniers absents, les enfants grandissent sans les voir), l'individualisme n'a pas de sens. La fratrie va être structurante en raison d'un sort commun.

La famille se referme sur elle-même dans un espace domestique : on sert la famille, on ne cherche pas à s'en affranchir. Alliance contre la violence de l'adversité, la parenté est le seul lien qui transcende l'événement, l'oppression.

Dans un tel contexte, la liberté n'est pas une aspiration individuelle, mais la création de liens familiaux. Elle affirme ici le droit de s'unir, un pari sur l'amour. C'est l'engagement pour combattre l'incertitude de l'à-venir. Le couple conjugal est une promesse et un défi. Le mariage est bien une protestation de la vie, un acte de foi face à un avenir absent, un élan vital.

Après la guerre, l'enjeu sera de repeupler le pays. La famille va devenir le fondement de la société. On assiste à un natalisme et à la défense des valeurs familiales. A titre d'exemple, le baby-boom a été engendré par des mères de moins de 24 ans.

La famille va même relever de l'argent public : visites médicales gratuites pour les jeunes mères, allocations familiales...

Pourtant, les conditions d'existence sont précaires (ménages à un seul salaire, sans propriété). C'est une pauvreté sans misère. On revit, mais au jour le jour...

La vie revient, la liberté se retrouve, la famille est valorisée ; des aides de l'Etat lui sont adressées.

Surgit alors la notion de couple qui se distingue de celle de « ménage » qui est elle, plus économique. La famille devient affective, les conjoints rajeunissent : 24 ans pour les garçons, 21 ans pour les filles. Le mariage n'est plus destiné à être seulement le socle de la survie, il devient aussi le lieu présumé du bonheur. Il renvoie au lien amoureux et non plus au lien social. Il est moins une institution qu'une consécration, un contrat.

La question qui se pose n'est plus : comment survivre ensemble ? mais comment être heureux ensemble ? L'alliance a pris le pas sur la parenté.

D'où l'observation d'un enthousiasme collectif pour le mariage comme lieu du bonheur et non plus de la survie, lieu d'exigences en termes d'engagement mutuel, pari exaltant et dangereux.

L'apparition de conseillers conjugaux illustre bien cette évolution. Déjà en 1950, ils écoutent les mésententes possibles pour rétablir un lien. Ils sont au service, non de la parentalité, mais de la conjugalité.

Ceci révèle bien le fait que la famille n'est plus seulement un refuge économique soudé pour la survie, la reproduction et la transmission des biens. Elle devient une relation affective qui fait l'objet d'attention s'il y a des conflits psychologiques à résoudre entre deux êtres.

Ici commence une révolution silencieuse qui s'accélérera quand les conseillers ne seront plus seulement conjugaux au service du mariage et du couple, mais au service de tout problème relationnel (séparation, éducation...)

Toutefois, jusqu'en 1960, la structure familiale est fixe : la parenté est assurée, la famille est conjugale.

La rupture tradition/fondation

Cette rupture se fera en trois points.

1. Un renouveau qui s'est fait souvent aux dépens des femmes

La famille va devoir affronter non plus le conjugal et le parental, mais la relation masculin/féminin. On assistera à plusieurs révoltes de la part des jeunes mères en raison d'une augmentation de leurs contraintes avec l'emploi (pas le travail) extérieur et les soins familiaux.

En effet, après 10 ans de natalité survient alors un débat de société qui soulève la question de la condition sociale des femmes au sein de la famille. Le choix du mode de garde des enfants (crèche ou mère), le travail des femmes mariées sont sujets à débats.

L'enjeu est devenu politique. Il s'agit bien de l'égalité « Homme/Femme » dans la famille. Ce qui renvoie à la révision de la puissance paternelle, et à la maîtrise, par la femme, de sa fécondité. L'idée d'une « parenté planifiée » (la natalité ne doit pas se faire aux dépens des femmes) germe. La fécondité va alors relever d'un droit et la conception d'une maternité volontaire, donc plus heureuse, s'affirme.

2. Un débat sur le travail professionnel des femmes

Ensuite, vers 1960, s'instaure le débat sur le travail professionnel des femmes.

Le problème n'est pas le travail féminin. A cette époque, bien des jeunes filles de 16-17 ans travaillent en emplois domestiques, de commerce, de bureau, d'usines... jusqu'au mariage ! Ainsi en 1955, il y avait dix fois plus de filles de 18 ans au travail qu'aujourd'hui.

Le débat porte sur le travail des femmes mariées, perçu moins comme une émancipation pour la femme que comme un salaire supplémentaire pour la famille. La norme est ici familiale. La mère s'absente pour poursuivre une activité salariée (auparavant, elle travaillait au foyer).

Cette évolution se traduit par une socialisation des femmes. Si, en 1920, 8 millions de femmes travaillent, en 1960, on dénombre 6,4 millions de femmes actives. Elles travaillent quand elles sont jeunes filles, puis le taux d'activité s'effondre quand elles sont mères. Il y a incidence de la maternité sur l'activité professionnelle.

3. Une querelle politique et sociale sur le modèle familial

Une querelle politique et sociale sur le modèle familial surgit en ces termes : le père a un rôle économique, et la mère a un rôle éducatif.

On pense à l'idée d'une éducation hors-famille (à la crèche, à l'école le plus tôt possible) avec notamment, le développement de l'école maternelle. L'école va se poser comme une alternative à la famille car elle est libératrice pour la mère. On commence à croire aux vertus de l'espace public qui socialise.

Apparaissent alors l'affirmation d'un droit au travail de la femme, même lorsqu'elle est mère et l'aspiration à l'égalité juridique et sexuelle. La société sort de la misère et passe de la subsistance à l'abondance (les « 30 glorieuses »). La valeur-famille s'affaiblit puisqu'elle peut être un lieu d'aliénation face au travail perçu comme un mode de libération pour la femme.

De 1965 à 1975, on remarque un bouleversement de la famille au sujet de la sexualité, de la conjugalité, du divorce, de l'autorité parentale et de l'éducation des enfants.

Dans ce contexte, on observe l'avènement d'un nouveau modèle de la famille défini par quatre propriétés :

La baisse de la natalité

On assiste à une baisse de la natalité, de la descendance. Les familles ont pour la plupart deux enfants, ce qui entraîne la disparition de toute la dimension éducative de la fratrie.

L'inflexion des mœurs

La sexualité devient pré-nuptiale, le nombre des enfants conçus hors-mariage se multiplie, même s'ils naissent après. En 1972, un enfant sur trois est conçu hors mariage. On assiste au développement de « l'union libre » comme phase d'apprentissage à la vie conjugale, avant la constitution de la famille libre (on parle de « cohabitation »).

Une modification de la représentation que les sujets se font du mariage

Ceux qui divorcent ne croient plus au mariage comme projet commun durable, comme institution ou comme fondement d'une famille. Le mariage est vécu comme une déception et avoir des enfants ne protège pas de la séparation.

La diminution d'une croyance à sa valeur et à sa nécessité va étendre la cohabitation juvénile

Une vie partagée sans promesse. La société connaît une alternative au mariage. On va glisser d'un report du mariage à son refus. Il y a apparition du parental sans conjugal. Les enfants naturels deviennent des enfants légitimes. Le modèle familial ne se reproduit plus.

Toute une classe d'âge (non une classe sociale) se dérobe au mariage et devient « hors-famille ». C'est l'ouverture d'une crise de la famille sans précédent. La société passe d'une révolte égalitaire à une implosion individualiste.

Elle provoque une rupture générale avec toute tradition et la naissance d'une culture nouvelle. C'est l'idée première d'autonomie. Les unions se savent précaires car elles sont affectives et libres. On a gagné en liberté mais perdu en sécurité.

La crise de la famille et la parentalité

La famille devient un nouvel ordre juridique. On met les lois en conformité avec les mœurs (autorité parentale conjointe, loi sur l'Interruption Volontaire de Grossesse, réforme du divorce etc.). Autrement dit, la famille doit toujours être protection mais elle ne doit pas être enfermement. L'autonomie devient la nouvelle valeur (chute des mariages, hausse des divorces, d'où chute de la fécondité...). Les liens humains ont perdu leur statut, ils deviennent des liens privés.

Or la parentalité signifie justement que les nouvelles « familles » sont souvent hors-mariage. La parenté est découplée, même si elle est reconnue. Il faut l'instituer. Aujourd'hui, c'est parce que le conjugal est récusé que le parental doit s'affirmer. Et, à ce sujet, les parents comptent sur une aide sociale. La vie privée s'est débarrassée des conventions. En ce sens, il n'y a plus d'obligation d'épouser, ni d'obéissance inconditionnelle au mari, de divorce-sanction, de condamnation pour avortement, de clandestinité.

L'amour compte plus que le mariage, la liberté compte plus que les conventions. Il y a glorification du moi personnel. Tout ceci va comporter des dangers pour les enfants. Il faut donc protéger le lien parental puisque la famille est devenue un lien vulnérable en raison des droits et des désirs subjectifs qui l'emportent sur les obligations catégoriques.

La famille peut être vidée de ses prescriptions et de ses fonctions quand elle n'est plus un projet, mais un moment. Voilà bien le problème de la parentalité.

Le mot « famille » a changé de sens. Par exemple, on observe la formation de nouvelles fratries depuis les années 1990, en raison des familles recomposées, avec la cohabitation de demi-frères ou demi-sœurs. La famille ne désigne plus un réseau de liens biologiques mais topologiques (c'est-à-dire un espace où l'on vit sous le même toit, même si les personnes ne sont pas liées entre elles par la filiation). Les familles deviennent plurielles, ne s'envisagent plus du point de vue des enfants, mais de la liberté des adultes, à partir d'une éthique du bonheur, ce qui, bien sûr, comporte un risque social : les histoires personnelles sont successives, discontinues, les individus sont sans appartenance. Le divorce n'est plus nécessairement vécu comme un échec, mais comme une condition de possibilité d'ouverture à de nouvelles séquences de vie.

La parentalité va alors devoir insister sur la revalorisation de la paternité car l'intérêt de l'enfant passera par la stabilité entre son père et sa mère. C'est parce que la structure père/mère/enfant est devenue problématique qu'il faut donc maintenir la fonction parentale.

Quelle est l'identité de l'enfant devant l'instabilité familiale, devant cette démocratie de l'espace privé où le désir devient un droit ?

Comment agir face à cette baisse du sentiment de permanence du lien familial ? Car les enfants vont pouvoir se trouver confrontés aux conflits, non plus avec leurs parents mais entre leurs parents, assumant les séparations, les recompositions. Comment la famille peut-elle rester un lieu de protection ? Elle accueille parfois les relations sexuelles de ses enfants !

Toutes ces prises de liberté, d'autonomie, ne sont pas sans conséquence sur les rôles familiaux.

La parentalité est une démarche pour concilier la liberté des uns et l'intérêt des autres, en mettant d'abord en place la co-parentalité, en veillant à aménager une continuité éducative par-delà la séparation.

En 1995, 32 % des enfants ont vu leurs parents se séparer. De plus, les séparations deviennent de plus en plus précoces et affectent donc des enfants de plus en plus jeunes. Un enfant sur dix ne vit plus avec ses deux parents au moment de son 4^e anniversaire !

L'enfance est vécue dans la séparation parentale. On assiste alors à une multiplication des séquences de vie des enfants : une séquence de vie avec les deux parents, une avec la séparation des parents, une avec la mère seule, une avec la mère et son nouveau compagnon, une avec le père et sa nouvelle compagne etc. Un enfant peut être amené à vivre cinq ou six séquences, voire davantage.

Ainsi, comprendre la parentalité, c'est partir de chaque parent et non du couple. C'est poser l'enfant comme une obligation irrévocable et irréversible, le lien parental étant durable. C'est aussi rappeler que la liberté ne permet pas de s'affranchir de la responsabilité conjointe. On divorce d'un conjoint, non d'un enfant. Il s'agit de poser le droit de l'enfant d'avoir un père et une mère. C'est par ses parents que l'enfant construit une identité, c'est-à-dire la conscience qu'il a de lui-même.

Ce qui nécessite d'apaiser les conflits, de rationaliser des solutions, d'atténuer les effets sur l'enfant, de réduire les instabilités.

C'est désormais l'enfant qui fait la famille (cf. Alain), car l'individualisme est lié à l'idée d'un salut personnel qui tend à dissoudre les liens familiaux et à isoler l'enfant. C'est donc l'amour qui devient problématique (la passion interdit ce qui n'est pas à elle) car

il peut se poser comme suffisant et taire ses devoirs. Il peut chercher à vivre sur lui-même et sur ses propres décrets.

Or la parentalité exige un serment irrévocable qui ne peut être nié. Le couple et l'union ne garantissant pas l'exercice de la parentalité, c'est la délibération qui va permettre à la parentalité de se poursuivre. Il faut une volonté commune pour l'enfant. Il rend indissoluble une union réelle, même si elle a pu se dissoudre. C'est l'enfant qui juge le divorce. Une union n'est jamais un fait garanti. L'enfant, lui, est une existence qui perdure. L'enfant fait le couple. Il ne pourra donner que ce qu'il a reçu.

La parentalité n'est donc pas un choix, mais un fait qui renvoie à un être, et non à une volonté. La parentalité ne devrait pas non plus se rapporter à un droit. Car quand il y a référence à la loi, c'est qu'il y a des querelles, que l'amour a cessé. La revendication d'un droit est le signe d'un affect affecté devenu problématique. Or, l'autorité parentale doit se continuer en dehors des crises car elle est une fonction qui relève d'un statut et non une émotion ou passion provisoire. La parentalité doit se régler elle-même hors de la sécurité du sentiment amoureux des parents. La parentalité doit réconcilier les parents comme parents et non comme amants. Elle est donc bien l'expérience d'une crise et sa réponse possible. ■



Échanges avec les participants

Vous avez parlé du mariage comme une déception, je ne sais pas trop ce qu'est l'avenir. Comment voyez-vous les choses ?

Gérard Guièze (G.G.)

Il n'existe pas d'avenir certain, le futur est une incertitude, un futur n'est jamais garanti. Ce qui est décisif aujourd'hui, c'est que l'on place le fondement de l'union sur le bonheur, alors que la fidélité est incertaine.

Le bonheur est une idée neuve, d'où la difficulté d'assumer ses devoirs aujourd'hui qui ramènent à une contrainte et non pas à une recherche du plaisir. Le bonheur est un concept indéfinissable, indéterminable. Ce n'est pas une condition, c'est un état subjectif et personnel. Si on centre nos objectifs sur le bonheur on rajoute une couche d'incertitude mais on tend à l'épanouissement.

Le bonheur est souvent basé sur la possession matérielle. Il y a confusion entre bonheur et condition du bonheur. Le bonheur est quelque chose qui se rapporte à soi-même, c'est la rencontre entre une intériorité et une extériorité.

G.G. :

On ne peut pas être heureux seul, le bonheur dépend aussi de ce que l'on fait.

Comment expliquez-vous que nos contemporains (élus, travailleurs sociaux, citoyens) pensent qu'hier c'était mieux ?

G.G. :

Je ne fais pas partie des gens qui pensent cela. Toute société produit des normes et ces normes produisent des pathologies.